

APPEL A COMMUNICATIONS

LES RENCONTRES TERRITORIALES DE LA SANTE

9^{ème} édition

18 et 19 septembre 2018 à Nancy

ENVIRONNEMENTS ET SANTE, QUELLES STRATEGIES TERRITORIALES ?

CONTACTS :

Viviane BAYAD – responsable Promotion de la santé, Direction de projets relative aux grandes mutations, direction générale, CNFPT
viviane.bayad@cnfpt.fr – 03 83 19 22 34

Marion CHEVALIER – assistante de pôles – INSET de Nancy, CNFPT
marion.chevalier@cnfpt.fr – 03 83 19 22 08



CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
Direction de projets relative aux grandes
mutations, Direction générale

Les 9èmes Rencontres territoriales de la santé permettront, dans la pluridisciplinarité et l'intersectorialité, d'échanger et de débattre autour des stratégies territoriales prenant en compte les environnements, ou conditions de vie, dans un objectif d'amélioration de la santé des populations.

Appel à communications ⇒ Recherche d'expériences, de pratiques ou de réflexions qui seront présentées en 15 minutes en atelier et suivies d'un échange avec les participants.

Ces interventions en atelier permettront d'illustrer les axes de réflexion définis pages 4 et 5, à travers les pratiques et réflexions des intervenants, et de problématiques telles que :

- Santé et environnement ;
 - Conditions de vie et santé, risques sanitaires liés aux milieux de vie ;
 - Inégalités sociales et territoriales de santé ;
 - Urbanisme et enjeux de santé ;
 - Environnements favorables à la santé, espaces verts, jardins partagés, zéro phytosanitaire ;
 - Réduction des pollutions atmosphériques ;
 - Promotion de la santé et développement durable ;
 - Transition écologique ;
 - Changements climatiques et risques sanitaires ;
 - Résorption de l'habitat insalubre, saturnisme, nuisances sonores ;
 - Précarité énergétique et impacts sur la santé ;
 - Qualité de l'air intérieur, saturnisme ;
 - Risques « nuisibles » et plantes allergisantes ;
 - Santé mentale et habitat.
-
- Actions portant sur l'environnement dans les démarches territoriales de santé (ASV, CLS, CLSM, GHT, etc.) et les projets et programmes territoriaux de santé (projets régionaux de santé, programmes territoriaux de santé mentale, programmes régionaux de santé environnement, programme régionaux d'accès à la prévention et aux soins, etc.) ;
 - Impacts santé des schémas, programmes et projets non sanitaires (PLU, SCOT, PCAET, PRE, ...) ;
 - Dimensions sanitaires des grands projets de rénovation des quartiers, d'aménagement du territoire, des transports, etc. ;
 - Place des associations environnementales dans les politiques territoriales de santé ;
 - Initiative citoyenne en matière d'environnement urbain et de qualité de l'air intérieur des logements et des lieux d'accueil du public (crèches, écoles, ...) ;
 - Mobilisation des acteurs et des citoyens autour des préoccupations de santé environnement ;
 - Démarches citoyennes en matière de surveillance de la qualité de l'air ;
 - Mobilisations et actions contre les perturbateurs endocriniens ;
 - Démarches d'évaluations d'impact en santé (EIS) ;
 - Plan Régional Santé Environnement (PRSE) ;
-
- Environnements de vie et santé de la famille, de l'enfant, des jeunes, des personnes âgées, des migrants, des personnes en situation de handicap, des personnes en situation de précarité ;
 - Accès à la santé en milieu rural ;
 - Activités physiques et santé, écomobilité ;
 - Conditions de santé au travail ;
 - Environnements de vie, alimentation et santé, accès à une alimentation saine sur les territoires, circuits courts ;
 - Universalité/spécificité des approches et des publics ;
 - interculturalité et pratiques de santé ;
 - Développement des territoires et déserts médicaux ;
 - Santé communautaire, démocratie en santé ;
 - Recherche interventionnelle en santé environnement.

Les 18 et 19 septembre 2018, le CNFPT organise ses 9èmes Rencontres territoriales de la santé.

Parce qu'elles constituent un temps fort d'échanges et de réflexions sur les pratiques, ces rencontres participent à l'accompagnement à la professionnalisation des agents territoriaux, mission principale du CNFPT. Son organisation reflète la volonté forte du CNFPT d'accompagner les collectivités territoriales dans leur activité de santé.

74 000 professionnels territoriaux de la santé exercent des fonctions diversifiées dans des services à la fois très divers et très spécifiques (services de PMI et centres de planification et d'éducation familiale, services communaux d'hygiène et de santé, maisons départementales des personnes handicapées, SDIS, centres municipaux de santé, services municipaux de santé scolaire, services de promotion de la santé, EHPAD, laboratoires, services de soins infirmiers à domicile, établissements d'accueil petite enfance, directions santé, services de prévention et d'actions sanitaires, services de médecine professionnelle et préventive, services d'insertion, dispositifs ateliers santé ville, contrats locaux de santé, conseils locaux de santé mentale, etc.).

A ces professionnels de santé, il faut ajouter l'ensemble des professionnels qui contribuent à améliorer les déterminants de santé (personnels territoriaux des espaces verts, de l'aménagement, de l'habitat, du social, etc.).

Les rencontres territoriales de la santé forment désormais un temps de valorisation des activités de santé conduites par les collectivités territoriales. Les colloques précédents ont montré l'intérêt de ce temps d'information et d'échanges entre professionnels territoriaux, professionnels et élus, collectivités territoriales et partenaires, professionnels et usagers.

L'élaboration de ces rencontres s'appuie sur un comité de pilotage composé de représentants institutionnels, de réseaux de villes, d'associations professionnelles, d'association d'élus et de personnes qualifiées.

Ces rencontres ont pour objectif d'accompagner les acteurs locaux santé :

- ✓ en ouvrant un temps de débat entre tous les acteurs concernés par les politiques locales favorables à la santé,
- ✓ en favorisant les échanges d'expériences novatrices et l'analyse des pratiques,
- ✓ en favorisant les rencontres entre professionnels de santé de la fonction publique territoriale mais aussi avec l'ensemble des acteurs de la santé sur les territoires,
- ✓ en réfléchissant et en anticipant les évolutions des métiers et des pratiques professionnelles.

Ce rendez-vous s'adresse à l'ensemble des acteurs dont l'activité participe à l'organisation de la santé à un niveau territorial :

- ✓ professionnels intervenant dans le champ de la santé, de l'environnement, du social, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'action éducative,
- ✓ responsables de service,
- ✓ coordinateurs, chargés de mission santé, animateurs de la politique de la ville,
- ✓ élus,
- ✓ associations d'usagers, de quartier, conseils citoyens, ...
- ✓ associations et organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé,
- ✓ agents de l'Etat, de l'hospitalier.

Le CNFPT, établissement public, paritaire et déconcentré, acteur principal de la formation professionnelle des 1,8 million agents des collectivités, priorise dans sa nouvelle feuille de route la contribution à donner du sens à l'action publique notamment en «consolidant l'engagement en faveur de certaines responsabilités sociétales et mutations de l'action publique locale ».

Dans ce cadre, une nouvelle direction dénommée « direction de projets relative aux grandes mutations » a pour ambition de faire évoluer sept principes sociétaux, dont la Promotion de la santé. Il s'agit, en utilisant le levier de la formation, de favoriser la prise en compte des enjeux de santé dans toutes les politiques publiques locales et d'impulser la transversalité.

ENVIRONNEMENTS ET SANTE, QUELLES STRATEGIES TERRITORIALES ?

L'édition 2018 se déclinera à travers conférences et ateliers thématiques.

Les axes d'analyse cités ci-après doivent permettre de construire la réflexion durant les rencontres et donc sous-tendront les sessions thématiques.

AXES D'ANALYSE

- ✓ L'état de santé de la population en France peut être qualifié de globalement bon, avec une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées d'Europe. Cependant ce résultat est à nuancer car les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé sont très marquées en France et ne cessent d'augmenter.

- ✓ Le secteur sanitaire ne peut à lui seul assurer le cadre le plus propice à la santé. En effet, l'état de santé d'une personne résulte des interactions complexes entre ses paramètres individuels (âge, sexe, facteurs héréditaires, hygiène de vie) et ses conditions de vie socio-économiques, culturelles et environnementales (qualité de l'air, salubrité de l'habitat, conditions de travail, liens sociaux, alimentation, conditions d'hygiène, moyens de transports, accès à l'éducation et à la culture, connaissance des droits et accès aux droits fondamentaux, respect de la dignité, etc.).

Favoriser et protéger la santé de tous nécessite donc une approche globale qui vise les changements des comportements (habitudes de vie et d'hygiène) et des environnements relatifs à la santé (conditions de vie, environnements sains).

Réfléchir de manière transversale et en associant citoyens, professionnels et élus à la prise en compte de la santé dans toutes les politiques publiques locales pour une amélioration de la qualité de vie est une condition sine qua non.

- ✓ La promotion de la santé ou « la santé dans toutes les politiques » a pour but d'améliorer la santé de la population et l'équité en santé. Il s'agit d'une part de renforcer les capacités d'agir des personnes sur leur propre santé, et de favoriser les démarches participatives où se croisent les expertises d'« usage » des habitants sur leurs conditions de vie et les expertises « savantes » des professionnels. Et d'autre part, au-delà des soins de santé, de prendre en compte les questions de santé de façon transversale car elles concernent toutes les politiques publiques pouvant avoir un impact sur la santé de la population.
- ✓ Les collectivités territoriales gèrent ou interviennent dans un large champ de compétences non sanitaires (habitat, éducation, environnement, transports et mobilités, aménagement du territoire, petite enfance, restauration collective, démocratie locale, ...). A ce titre, elles disposent d'importants leviers pour agir sur les paramètres qui conditionnent la qualité de vie. Elles sont, de fait, de véritables actrices de la santé qui à travers l'ensemble de leurs politiques territorialisées contribuent à créer des environnements favorables à la santé globale des habitants et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.
- ✓ Le territoire est une entité permettant une approche globale dans la prise en compte des environnements et une intervention coordonnée des différents acteurs, au-delà du champ strictement sanitaire. Une stratégie territoriale de santé est constituée de démarches cohérentes, adaptées aux territoires, dont les actions des différents acteurs, favorisant le pouvoir d'agir, sont complémentaires pour agir sur les déterminants de santé.

- ✓ La prévention et la promotion de la santé tout au long de la vie et dans tous les milieux de vie font partie des pistes prioritaires de la Stratégie nationale de santé pour 2017 – 2022.
Le Haut conseil de santé publique préconise une approche par déterminants de santé plutôt qu'une approche par pathologie.
Avec la création du Comité interministériel à la santé, l'action coordonnée au niveau interministériel, sur l'ensemble des déterminants de la santé est reconnue comme le principal levier d'amélioration de l'état de santé d'une population et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

PRE-PROGRAMME

Mardi 18 septembre 2018 :

A partir de 9h15	Accueil
10h15-10h30	Discours d'ouverture
10h30-11h45	Session plénière Table ronde introductive Débat
11h45 –12h15	Présentation des posters
12h15 -14h00	Pause déjeuner
14h00 -16h00	Sessions thématiques parallèles 5 ateliers
16h00 - 16h30	Pause
16h30 -18h30	Sessions thématiques parallèles 5 ateliers
18h30 – 19h30	Réunions des associations

Mercredi 19 septembre 2018 :

9h00 -11h00	Sessions thématiques parallèles 5 ateliers
11h00-11h30	Pause
11h30-12h30	Conférence ou table ronde
12h30-14h00	Pause déjeuner
14h00 -16h00	Sessions thématiques parallèles 5 ateliers
16h00-16h30	Conférence de clôture

Les ateliers sont d'une durée de 2 heures ; ils sont composés de 3 ou 4 communications et d'une heure de débat.

PROPOSITIONS DE COMMUNICATION

- Les communications doivent s'inscrire dans les axes d'analyse de la problématique des rencontres (pages 4 et 5).
- Les propositions doivent être concises et comporter une brève introduction situant le projet dans son contexte, une présentation de la méthode, des objectifs, des principaux résultats et la discussion.
- Au-delà des difficultés rencontrées et des pistes d'amélioration, les communications doivent introduire une analyse permettant d'en tirer des préconisations ou réflexions.
- Les communications retenues feront l'objet d'un exposé oral d'une quinzaine de minutes, suivi d'un temps d'échanges.
- Les communicants sont invités à préciser les points à débattre lors de l'atelier.
- Toutes les propositions seront examinées par le comité de pilotage qui jugera la pertinence, la qualité de l'analyse présentée et la clarté du texte.

Les préconisations du comité de pilotage sont les suivantes :

- Pertinence par rapport à la thématique du colloque et ses axes d'analyse déclinés dans l'appel à communication.
- Présence d'éléments de présentation de contexte, de méthodes, d'objectifs, et en particulier d'analyse et de perspectives.
- Présence d'éléments d'évaluation
- Présence d'éléments critiques sur la transversalité, le partenariat, le travail d'équipe, la complémentarité, la coopération entre services et le financement.
- Lien avec les collectivités territoriales
- Présence d'éléments d'articulation élus – professionnels - usagers
- Projet bien étayé y compris non concluant mais dont le partage serait profitable.

■ Calendrier et modalités :

Les propositions de communication seront rédigées selon le formulaire joint.

Les propositions de communications devront être adressées

⇒ **avant le 12 mars 2018**

⇒ **auprès de la direction de projets relative aux grandes mutations / Promotion de la santé, CNFPT**

⇒ **par mail uniquement à: marion.chevalier@cnfpt.fr**

Seules les propositions soumises par mail seront acceptées.

Les auteurs seront informés de l'acceptation, de la demande de précision ou du refus en avril 2018.

Le formulaire joint peut être complété par tout document visant à mieux cerner et détailler la proposition de communication.

Le CNFPT prendra en charge les frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement d'un seul orateur par communication.

Proposition de communication

A retourner par mail à marion.chevalier@cnfpt.fr **avant le 12 mars 2018**

Les rencontres territoriales de la santé
18 et 19 septembre 2018 au Palais des congrès de Nancy

**ENVIRONNEMENTS ET SANTE,
QUELLES STRATEGIES TERRITORIALES ?**

Nom et prénom de l'auteur :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

N° téléphone :

Adresse mail :

Autres auteurs :

Titre de la communication :

4 mots clefs :

Résumé en 400 mots maximum, en respectant la présentation suivante : contexte – objectifs – méthode - moyens – résultats – discussion et analyse :

Éléments de réussite pouvant être capitalisables dans d'autres structures :

Point(s) de discussion à débattre lors de l'atelier :

Références de publications, recherches, expériences pilotées en lien avec l'intervention proposée :

